



**Commission on the Status of Women
Fifty-ninth session**

**National mechanisms for gender equality: advocates for action and
accountability, catalysts for change**

PANEL DISCUSSION

**THE ROLE OF NATIONAL MECHANISMS IN LEGISLATIVE CHANGE AND
ACCOUNTABILITY**

by

Nicole Ameline

**Wednesday, 11 March 2015
15.00 - 18.00 pm**

*The views expressed in this paper are those of the author and do not necessarily represent those of the United Nations.

Je veux d'abord saluer et remercier UN Women pour l'organisation de cet event qui prend tout son sens après ces deux premiers jours qui ont demontre l'importance des défis du changement auquel le monde doit faire face: le changement climatique, la montée de l'extrémisme, le défi de l'alimentation, les migrations, la socitété numerique sont autant de challenges déterminants pour notre avenir commun peut on durablement imaginer, accepter, que ces défis du changement ne soient pas portés, a parité, par les forces de changement que représentent les femmes? Pouvons nous accepter au moment ou s'engage l'agenda post 2015 que celui ci ne soit ni decide, ni mis en œuvre par les femmes autant que par les hommes?

Le premier pas est d'apporter aux droits des femmes une dimension décisive non seulement dans l'affirmation, mais aussi dans l'action. Par un soutien renforcé aux etats dans leur volonté de progresser dans la transformation positive de leur société avec les femmes et dont nous mesurons au Comité CEDAW l'engagement. Pour autant les retards ou progres inachevés sont réels et nourrissent malheureusement a travers la pauvreté, l'ignorance ou la peur, la montée des conflits ou de l'extrémisme. La réponse à la violence, c'est le droit. Et je l'affirme avec force, les droits des femmes ne sont pas seulement une force de progres, mais aussi de stabilité et de paix.

Par un lien direct, unifié, entre droits et développement. Comment lutter contre les violences ou accélérer l'accès des femmes au travail, au savoir, au pouvoir, si leurs droits ne sont pas intégralement reconnus, ou insuffisamment respectés. La convention CEDAW parce qu'elle est ratifiée par 188 pays est l'instrument du changement, pour les etats comme pour la société civile.

Par son approche transversale, globale, et interactive, elle couvre les aspects légaux et les strategies de développement, quel sens aurait à terme le micro crédit si les femmes n'ont ni droit à la terre, ni droit à l'héritage, quel sens peut avoir l'accès des filles a l'école si elles se font agresser et doivent quitter le système scolaire. Quel sens aurait le developpement si nous n'interdisions pas la violence? La loi est dans son role lorsqu'elle libérée et protégée. Elle est la base d'une société juste et d'une gouvernance harmonieuse.

La première recommandation est donc pour moi de viser l'empowerment des femmes par une application globale de la convention et surtout des observations générales que nous faisons a l'issue de chaque dialogue avec les etats. Il s'agit d'une véritable feuille de route fondée sur des principes fondamentaux mais également opérationnelle.

Il s'agit de soutenir les etats qui conduisent deja des efforts tres importants à optimiser cette évolution. Je suis favorable au renforcement des capacités nationales dans cette conduite du changement, avec des objectifs de résultats et la participation active de la société civile.

La seconde consiste à créer des mécanismes nouveaux établissant un modèle de développement intégrant la convention et utilisant les nouvelles technologies. Le comité CEDAW a décidé de lancer une application numérique universelle sur l'éducation des filles et des garçons sur la base de ses articles, et de la recommandation en cours d'élaboration sur ce sujet. Il s'agira de ce que l'on appelle un serious game accessible et destiné à tous les enfants et adolescents.

Nous avons également besoin d'aller plus loin dans l'utilisation d'indicateurs qui ne soient pas seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs, et qui soient capables de fixer à terme les objectifs intersectionnels. À titre d'exemple nous sommes en capacité aujourd'hui de fixer ce qu'il convient d'appeler le "gender dividende". La possibilité de déterminer l'impact de l'égalité professionnelle non seulement sur la productivité d'une entreprise, ce qui est évident, mais l'impact sur le PIB. Il est nécessaire aussi de rapprocher ce que représenterait l'éradication de la violence domestique sur la santé collective et si l'on veut pousser le raisonnement à contrario sur le coût social et économique de la violence ces données doivent soutenir nos modèles de croissance, et démontrer s'il en était encore besoin, chiffres à l'appui que la force du changement positif des sociétés repose sur l'empowerment des femmes. Il faut conduire le changement, mais aussi l'accélérer, les mesures spéciales temporaires prévues à l'article 4 de la convention y répondent.

Les quotas électoraux ont démontré leur efficacité, il faut encourager les systèmes et mesures qui favorisent l'accès des femmes aux responsabilités économiques, veiller à ce qu'elles soient associées à l'élaboration des politiques, mesures ou plans de développement qui les concernent directement enfin et j'en termine, rendre visibles, incontournables les droits des femmes, c'est leur donner un caractère non négociable à l'image de ce qu'évoquait Boutros Boutros Ghali lorsqu'il parlait "d'irréductible humain, ce qui n'est pas retranchable de l'individu. Porter comme le font de très nombreux parlementaires et ONG dans le monde la candidature du comité au prix Nobel de la paix est une belle action car il n'y a pas de plus belle action que de construire le développement et de lutter contre la violence dans le monde sur le respect du droit, de tous les droits.